



Mariage et divorce à l'étranger avec inopposabilité de divorce

Par **mervatohab33**, le **27/11/2013 à 02:39**

séjours en France depuis 2000 avec (Mariage et divorce religieux à l'étranger/nous deux sont étrangers).Etablissement de ces actes sur mon acte d'état civil après ma naturalisation.Remarier de nouveau avec une femme étrangère et transcription de l'acte par le consulat de France. Retour de mon ex femme en France qui a convaincu les cours à considérer son divorce à l'étranger comme inopposable en France.Le parquet de Nantes me considère comme bigame actuellement avec la demande prochainement d'assignation pour l'annulation de mon 2ème mariage; Quelle solution vous me proposez?

Par **domat**, le **27/11/2013 à 09:46**

bonjour et merci sont des marques de politesse qui font toujours plaisir aux bénévoles qui répondent sur ce site !

Par **mervatohab33**, le **27/11/2013 à 13:05**

Bonj;Je m'excuse, mais j'avais fait un copier-coller de la question sans rendre compte qu'elle va être affichée,

Par **Laure3**, le **27/11/2013 à 19:03**

No comment!